



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 27 septembre 2019
affiché ou publié le vendredi 27 septembre 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190926-lmc1H22464H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22464H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 141-19 C

Objet : *RS - Approbation d'une convention financière relative au versement d'une avance remboursable entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges*

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet -

Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 16

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 141-19 C

objet **RS - Approbation d'une convention financière relative au versement d'une avance remboursable entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que Grand Chambéry intervient financièrement à 100 % (compétence à la carte) pour la partie Aillons-Margériaz au sein du Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB).

Pour permettre le déploiement des opérations d'investissement nécessaire au projet de diversification et de revitalisation de la station d'Aillons-Margériaz (AM) et dans l'attente d'une position du syndicat relative à l'ingénierie financière à mettre en place (autofinancement/emprunt), il est proposé à SMSB de mettre en place une avance financière. Cette avance financière consentie par Grand Chambéry a pour objectif de sécuriser le préfinancement à court terme des projets d'investissements prévus sur 2019 et 2020 avant le versement des subventions des partenaires financiers (Région, Département...).

Cette avance financière remboursable fait l'objet d'une convention jointe en annexe qui précise les conditions d'octroi et les modalités de remboursement par SMSB.

Les opérations d'investissement concernées et identifiées à ce jour sont les projets :

- de parc ludique aérien à AM 1000,
- de réaménagement de l'espace débutant à AM 1400,
- le projet d'acquisition de la boutique à AM 1000.

Le montant de l'avance est au maximum de 1 000 000 €. Elle pourra être versée en plusieurs fois (droits de tirage) en fonction des besoins de financement des projets en cours de réalisation par le syndicat mixte.

L'échéance de remboursement total de cette avance est fixée au 31 décembre 2020, date à laquelle la convention arrivera à son terme.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'activités et de sports de loisirs de montagne,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2018 relatif aux statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention financière ci-annexée relative au versement d'une avance financière remboursable d'un montant maximum de 1 000 000 € (remboursable au plus tard au 31 décembre 2020) entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 141-19 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention financière relative au versement d'une avance remboursable entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 7 - Avances

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) :
Convention financière relative au versement d'une avance entre GC et SMSB

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22464H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22464H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019